

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes

## Vendredi 06 Novembre 2020 à 19h30

**Étaient présents :** Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO (Fabienne GARCIA et Pauline BRETOMÉ arrivées après 19h30)

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 18 Septembre 2020
3. Finances, Artisanat, Commerce, Développement Economique, Communication
  - Décision Modificative n°2 – Budget Général
  - Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement
  - Admission en non-valeur
  - Subvention participation voyages scolaires 2020-2021
  - Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes
  - Clôture régie de recettes « Vente matériel, outillage, matériel roulant Services Techniques »
  - Appel à projets « Petites Villes de demain »
  - Bulletin Municipal
4. Administration Générale / Ressources Humaines
  - Tableau des emplois
  - Règlement intérieur du conseil municipal
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
5. Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles
  - Point sur les travaux
6. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

**Pour** : 17 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

*Une minute de silence est observée en hommage à M. Samuel PATY, Professeur d'Histoire-Géographie, assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine.*

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 18 septembre 2020. M. Christian MAURIO demande la confirmation du nom du propriétaire de la maison située Impasse Blaise Pascal où un mur de soutènement a été réalisé. Il s'agit de la propriété de Melle Pauline BLANCHET.

Votants : 17

**Pour** : 17 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

### 3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

#### ➤ Décision Modificative n°2 – Budget Général (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

- Compte de la décision de modifier l'organisation des fêtes de fin d'année à destination des seniors avec l'annulation du repas du fait de la crise sanitaire et la décision de remplacer également les colis par la remise de bons d'achat de 25 € aux personnes éligibles ; Considérée comme une dépense à caractère social, cette action doit être prise en charge par le budget CCAS d'où la nécessité d'augmenter la subvention de la commune au CCAS et de diminuer les crédits ouverts à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du même montant soit 10 000.00 €.

- Compte tenu de l'octroi d'une subvention de la Région de 1 300.00 € en 2017 au titre du Plan Régional en faveur de la Ruralité – « Bonus Ruralité » pour l'achat d'un véhicule électrique de 7 places qu'il convient aujourd'hui de rembourser, l'opération n'ayant pu se faire ;

- Compte tenu du transfert de la ZA Nord à la Communauté de communes Sumène-Artense et de la nécessité de régulariser les écritures comptables correspondantes notamment en matière d'emprunt (restant dû au moment du transfert = 49 999.88 €) ;

- Compte tenu de la nécessité de comptabiliser l'ensemble des amortissements obligatoires sur le budget communal ;

**Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget Général comme suit :**

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                                      |                   |                       |                                       |                   |
|--------------------------|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Dépenses                 |                                      |                   | Recettes              |                                       |                   |
| Art.-Opérations          | Intitulé                             | Montant           | Art.-Opérations       | Intitulé                              | Montant           |
| 1388-00                  | Autres subventions non transférables | +1 300.00         |                       |                                       |                   |
| 2313-146                 | Constructions                        | -1 300.00         |                       |                                       |                   |
| 1641-00                  | Intérêts emprunts                    | +50 000.00        | 024-00                | Produits des cessions                 | +50 000.00        |
|                          |                                      |                   | 040-28041582          | GFP : Bâtiments, installations        | +546.00           |
|                          |                                      |                   | 040-281531            | Réseaux adduction d'eau               | +3 422.00         |
|                          |                                      |                   | 021                   | Virement de section de fonctionnement | -3 968.00         |
| <b>Total Dépenses</b>    |                                      | <b>+50 000.00</b> | <b>Total Recettes</b> |                                       | <b>+50 000.00</b> |

  

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                                   |            |                       |          |          |
|---------------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------|----------|----------|
| Dépenses                  |                                   |            | Recettes              |          |          |
| Art.-Opérations           | Intitulé                          | Montant    | Art.-Opérations       | Intitulé | Montant  |
| 6232                      | Fêtes et cérémonies               | -10 000.00 |                       |          |          |
| 657362                    | Subvention fonctionnement CCAS    | +10 000.00 |                       |          |          |
| 042-6811                  | Dotations amortissements          | +3 968.00  |                       |          |          |
| 023                       | Virement à section investissement | -3 968.00  |                       |          |          |
| <b>Total Dépenses</b>     |                                   | <b>0</b>   | <b>Total Recettes</b> |          | <b>0</b> |

Votants : 17

**Pour** : 16 voix

**Abstention** : 1 voix (Christian MAURIO)

**Contre** : 0 voix

➤ **Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Les factures d'assainissement établies chaque année par la commune prévoient le paiement par les usagers d'une redevance de modernisation des réseaux de collecte. Les sommes collectées à ce titre sont ensuite reversées à l'agence de l'eau Adour Garonne.

Pour 2020, la somme à reverser s'élève à 20 043.00 €. La prévision budgétaire étant de 20 000.00 € sur le chapitre concerné, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement comme suit** afin d'ajuster les crédits de 43.00 € :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |  |          |                       |          |          |
|---------------------------|--|----------|-----------------------|----------|----------|
| Dépenses                  |  |          | Recettes              |          |          |
| Art.-Opérations           | Intitulé   | Montant  | Art.-Opérations       | Intitulé | Montant  |
| 706129                    | Reversement Redevance de modernisation des réseaux de collecte | +43.00   |                       |          |          |
| 6061                      | Fournitures non stockables (eau, énergie...)                   | -43.00   |                       |          |          |
| <b>Total Dépenses</b>     |  | <b>0</b> | <b>Total Recettes</b> |          | <b>0</b> |

Votants : 17

Pour : 17 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Admission en non-valeur** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur** des recettes (loyers) d'un montant total de 1 632.54 € au titre du Budget Général, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

Arrivée de Mme Pauline BRETHOMÉ à 19h50.

➤ **Subvention participation voyages scolaires 2020-2021** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Chaque année scolaire, les familles domiciliées à Ydes, dont les enfants sont scolarisés dans les collèges et lycées extérieurs à la commune, bénéficient d'une participation de la commune au titre des voyages scolaires organisés par ces établissements compte-tenu de l'intérêt général présenté par ces voyages pédagogiques.

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une participation versée à une famille d'un montant de 30 € par voyage** sachant que cette somme sera réglée uniquement sur présentation des justificatifs de voyages effectués.

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite au passage de la tempête « Alex » le 2 octobre 2020, ayant ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices et suite à l'appel au don lancé par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'inscrire dans cette démarche de solidarité et d'allouer une subvention exceptionnelle de 900 € à cette dernière.**

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Arrivée de Mme Fabienne GARCIA à 19h55.

➤ **Clôture régie de recettes « Vente matériel, outillage, matériel roulant Services Techniques »**

(Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer la régie de recettes « Vente de matériel, outillage, matériel roulant, réformés des services techniques municipaux »** qui avait été instituée par délibération en date du 28 mai 2019.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Appel à projets « Petites Villes de demain »** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite à l'appel à projets « Petites villes de demain » lancé par l'Etat à destination des villes centre sous l'égide des EPCI, le Conseil Municipal est informé de la transmission d'une lettre de candidature signée conjointement par le Maire d'Ydes et le Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense, soumettant notamment l'aménagement d'une salle omnisports à l'emplacement de l'ancien camping d'Ydes.

Si cette opération était retenue, la participation financière porterait dans un premier temps sur les frais d'étude, la réalisation s'échelonnant sur la totalité du mandat.

#### ➤ **Bulletin municipal** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Pour répondre à la demande de la population, un bulletin municipal sera élaboré à partir des travaux et comptes-rendus des différentes commissions communales ainsi que des informations recueillies auprès des services municipaux.

Compte-tenu de l'installation du conseil le 24 mai 2020, du vote du budget 2020 le 24 juillet 2020, de la mise en place des différentes commissions et des délais de mise en œuvre de ce bulletin, la distribution du premier numéro est prévue en janvier 2021, à l'occasion des vœux de M. le Maire et de la Municipalité.

La publication de 2 numéros par an est envisagée, avec éventuellement 2 lettres d'information intermédiaires.

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

#### ➤ **Tableau des emplois** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Compte tenu du départ en retraite de Mme Françoise DELAGE, Secrétaire Générale, une procédure de recrutement a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal. Le poste est à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Afin de fixer le cadre statutaire de recrutement, **le Conseil Municipal accepte de modifier le tableau des emplois** en créant un poste d'attaché catégorie A contractuel (filière administrative) à temps complet, et en supprimant un emploi d'attaché principal au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

#### ➤ **Règlement intérieur du conseil municipal** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 (article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales), et doit être établi dans les six mois de l'installation de l'Assemblée.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur présentation de M. le Maire, **le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur.**

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

#### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

| DATE       | NUMERO   | OBJET  |
|------------|----------|--|
| 04.09.2020 | 027-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente SABOGA Sylvie au profit de M. et Mme GANDEBOEUF Jean-Noël – 22 rue Jean-Louis Chabeaudy                         |
| 23.09.2020 | 028-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente LASCROUX Michèle au profit de Mme LAVIALLE Elodie – La Gare de Saignes  |
| 24.09.2020 | 029-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente JABIOL Catherine au profit de M. TURPIN Stéphane et Mme OURCEYRE Catherine – 14 Rue de la Fontaine              |
| 25.09.2020 | 030-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente GUEDJ Patricia au profit de la SARL ALBOF – 42 Avenue de la libération  |
| 02.10.2020 | 031-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente M. et Mme LOPEZ au profit de MIALLET Geneviève – 2 Rue de la Chasserie  |
| 06.10.2020 | 032-2020 | Vente d'un terrain à bâtir – Lotissement les Jaquilloux<br>LOT N° 5 à M. Benoit DAIREAUX   |
| 09.10.2020 | 033-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente M. Philippe GUERET et Mme Mireille LALLIAS au profit de M. et Mme Jean-Baptiste ESTHER – 7 Allée de la Gravière |
| 28.10.2020 | 034-2020 | Droit de Préemption Urbain - Renonciation à l'exercice du droit de préemption<br>Vente M. et Mme Benoit DELAVAUULT au profit de M. Aymeric RISPAL et Mme Ludivine SERRE – 9 Rue du Coudert             |

## 5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

#### ➤ **Point sur les travaux** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

##### A) **Marché de voirie 2020**

- **Avancement des travaux de chaussée** : VC de Montoussou (partie haute dans le hameau - reprofilage en graves bitume et enduit bicouche réalisés), Impasse de la Libération (chaussée en enrobé à chaud réalisée), Rue de la Sumène (chaussée en enrobé à chaud), Rue de la Font Grande (chaussée en enrobé à chaud), Rue de la Font Sainte (chaussée en enrobé à chaud), Chemin d'Estagueilles (chaussée en enrobé à chaud)
- **Il reste** la signalisation horizontale à refaire pour mise en sécurité aux divers carrefours. Elle sera réalisée après évacuation des huiles de surface.

##### B) **Marché divers petits travaux**

- **Avancement des travaux**
  - ✓ Le "busage" d'un fossé Rue de la Font Grande a été réalisé en totalité. Dans un souci de facilité d'exécution, la réalisation d'un caniveau bétonné (façonné manuellement en forme de cunette) prévue initialement a été remplacée par la pose d'un caniveau béton préfabriqué. Sachant qu'il était prévu 25 m3 de béton au prix unitaire de 250 € soit 6 250 € et que nous avons posé 40 ml de caniveaux CC2 au prix unitaire de 50 € soit 2 000 €, la Commune fait une économie de 4 250 € HT.
  - ✓ Les travaux de récupération des eaux pluviales Rue du Puy de Guéry sont terminés. Les travaux comprenaient la pose de bordures pour diriger les eaux de surface vers le bas de la rue et la réfection de la couche de roulement en enrobé à chaud.
  - ✓ Les travaux de raccordement d'une construction au réseau EU Rue Blaise Pascal sont terminés.

### **C) Marché réalisation d'ouvrages « Voie verte – liaison le Bois de Lempre – Allée de la Gravière »**

#### **• Avancement des travaux**

- ✓ Les ouvrages prévus dans le cadre du marché communal passé fin 2019 préalablement à ceux de la Communauté de Communes pour l'aménagement de la Voie Verte (liaison le Bois-de-Lempre - - la Gravière) ont été posés.
  - Deux canalisations au départ de la Voie Verte côté Bois-de-Lempre en prévision de l'aménagement d'un éventuel bassin de rétention si nécessaire.
  - Une canalisation au départ de la dérivation qui dirige les eaux vers la Rue de la Mine, qui a dû être refaite car le fil d'eau en béton était complètement désagrégé.
- ✓ Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Voie Verte, nous avons sollicité des travaux complémentaires, (voir plan de situation ci-dessous):
  - L'aménagement d'une surverse pour diriger le surplus des eaux pluviales vers la partie aval
  - La réalisation d'une nouvelle canalisation pour assurer la jonction avec le réseau en attente Rue de la Mine
  - Le relèvement du profil en travers pour diriger les eaux de surface vers le fossé et éviter ainsi qu'elles viennent éroder le talus en amont de l'ouvrage

### **D) Sollicitations en cours**

- ✓ **Demande de lampadaire en haut de la Rue Frédéric Mistral**
  - le génie civil a été posé dans le cadre de l'aménagement de cette rue ;
  - une demande de devis sera adressée au SDEC ;
  - pour information, les réseaux ont été amenés en limite de l'aménagement pour desservir des parcelles qui seront à classer constructibles au nouveau PLUI.
- ✓ **Demande de raccordement EU au lieu-dit « les cotes de Fanostre »**
  - 220 ml de réseau à poser, car le raccordement initialement prévu sur la Rue des Lilas n'est pas réalisable.
  - il est envisagé de faire réaliser ces travaux en régie par les agents des services techniques au printemps 2021.
- ✓ **Demande de permis de construire avec prévision de raccordement au réseau EU à La Gare de Saignes.**
  - le réseau EU passe à proximité de la parcelle.

### **E) Problèmes de stationnement gênants**

- ✓ Plusieurs réclamations sont arrivées en Mairie pour des stationnements gênants
  - **Au carrefour de la Rue Jean Jaurès et de la Rue des Lilas à Fanostre.**
    - Un véhicule stationnait sur le trottoir entre l'espace vert et la clôture riveraine, masquant la visibilité au carrefour.
    - Malgré la pose de piquet bois pour éviter ce stationnement anarchique, le véhicule était stationné entre les piquets et la clôture riveraine.
    - Afin de trouver une solution dissuasive, les services techniques ont enlevé la terre végétale, mis des galets et posé des modules en béton préfabriqués.
  - **Rue du Coudert à Lagnac.**
    - Un ou plusieurs véhicules stationnent dans la partie basse de la rue, à l'endroit où les véhicules descendants et ceux montants peuvent se croiser. La place disponible à l'intérieur de la propriété permet facilement d'y stationner deux à trois véhicules.
  - **Dans le chemin situé derrière l'église à Ydes-Bourg.**
    - Un véhicule stationne dans le chemin malgré les demandes répétées des riverains.
- ▶ La gendarmerie va être informée pour tenter de faire cesser ces comportements anormaux.
- ▶ Un paragraphe sera inséré dans le prochain Bulletin Municipal pour rappeler les règles élémentaires de civisme.

### **F) Problème de l'entretien des plantations riveraines le long des voies publiques et des réseaux aériens**

- ✓ On constate de plus en plus de chutes de branches sur les lignes téléphoniques le long des voiries Communales ou Départementales lors des phénomènes météorologiques.  
En cas de coupure, cela peut avoir des conséquences importantes en termes de téléassistance.
- ✓ Une communication dans le prochain Bulletin Municipal paraît nécessaire pour sensibiliser les propriétaires riverains sur les risques et les responsabilités que peuvent entraîner les défauts d'entretien.

### **G) Travaux en régie (Services Techniques)**

- ✓ Pose d'un garde-corps à la tribune du Stade des Plaines
- ✓ Entretien courant
- ✓ Débroussaillage et voirie communale
- ✓ Pose d'enrobé à froid
- ✓ Récupération eaux pluviales Rue de la Fontaine à Fanostre
- ✓ Construction d'une grille d'eaux pluviales sur le Chemin des mineurs (Voie Verte reliant le Bois-de-Lempre à l'Allée de la Gravière)
- ✓ En prévision : réfection d'un mur de soutènement à Ydes-Bourg

### **H) Divers**

#### **✓ Éclairage public supplémentaire**

Pour mémoire, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 18 septembre 2020, validé le devis du SDEC d'un montant de 14 415.98 € H.T. avec un fond de concours à hauteur de 7 207.99 € pour :

- 2 lampadaires Impasse du Puy Dieu (dans la courbe au droit de la Maison de Monsieur CHÂTEAU et en haut de l'Impasse)
- 2 lampadaires Rue du Coudert (au droit de la maison de Monsieur FOURNIAL et au droit de la maison de Monsieur BOUTIN)
- 1 lampadaire à Ydes-Bourg (au bout de la rue qui passe devant l'église en direction de la plière)
- une lampe à remplacer à la Forêt suite à la chute d'un arbre

La commande a été adressée au SDEC le 30 septembre 2020, mais il faut prendre en compte les délais de fabrication et de livraison du matériel.

#### **✓ Stationnements réservés**

- Les emplacements réservés Rue du Docteur Alfred Basset devant l'ancien Crédit Agricole et Place Georges Pompidou, devant l'ancienne Caisse d'Épargne, devront être supprimés pour permettre de récupérer deux places de stationnement supplémentaires.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- **Contribution de la Mairie pour la formation des agents**

A la question de M. Christian MAURIO sur le montant de participation financière de la Mairie pour la formation des agents, M. le Maire répond qu'il s'agit d'un pourcentage de la masse salariale actuellement de 0.9 % (soit entre 4 500 et 5 500 €). Un plan de formation est établi par la Commune en fonction des besoins dans les différents services. La formation peut être du long terme et être imposée par l'employeur. La Municipalité verse donc cette cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) qui assure la formation des agents par le biais d'un catalogue de formations. Par ailleurs, lors des entretiens professionnels annuels, les agents font part de leurs projets et souhaits de formations pour l'année suivante.

- **Etat d'urgence sanitaire et fermeture des commerces**

Mme Clotilde JUILLARD fait part de la difficulté des commerces, entreprises et professions libérales sur le territoire de la Commune. S'agissant du bassin, c'est la C.C.S.A. qui a la portabilité au niveau de l'économie. Celle-ci communique en rappelant les mesures qui avaient été mises en place lors de la 1<sup>ère</sup> vague de confinement et qui sont renouvelées à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> vague de confinement. Les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers) ont également instauré des plans d'actions. M. le Maire a bien pris en compte cette situation catastrophique et se tient régulièrement informé des aides qui peuvent être mises en œuvre pour les différents secteurs de métiers. Il ne doute pas que ce sera sûrement un travail de longue haleine.

- **Menuiseries du Centre**

M. le Maire a récemment rencontré M. Guillaume LEPRETTRE, Directeur Général de Menuiseries du Centre. Celui-ci lui a fait part des trois candidats négociateurs concernant la reprise du Groupe Lapeyre. M. le Maire espère sincèrement que Menuiseries du Centre, « poumon régional » de notre secteur, pourra poursuivre son activité.

- **Ecobuage**

M. le Maire informe l'Assemblée que le brûlage de végétaux est strictement réglementé. Un communiqué de presse sera rédigé à cet effet.

- **Zone Artisanale Nord**

M. Christian MAURIO demande pourquoi la Zone Artisanale Nord est gérée par la Communauté de Communes Sumène-Artense. M. le Maire répond que la Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique. Il en va de même pour la zone d'activités sud de la Commune. Les Communes de Lanobre et de Vebret ont également vu la gestion de leurs zones d'activité transférée à la C.C.S.A. De ce fait, tout aménagement sur ces sites est de la compétence intercommunale.

- **Fêtes de fin d'année et listing Personnes âgées**

M. Christian MAURIO demande sur quels critères sont listées les personnes âgées qui bénéficieront d'un bon d'achat.

M. le Maire répond qu'il s'agit des personnes âgées de plus de 70 ans, inscrites sur liste électorale et/ou domiciliées en permanence sur la Commune.

Une lettre explicative leur sera prochainement envoyée. Puis, un bon d'achat nominatif de 25 €, accompagné d'une liste de commerçants et artisans participants (y compris ceux du marché hebdomadaire qui participent à la vie de la Commune) leur sera remis à domicile.

- **Décorations de Noël**

Mme Céline BOSSARD informe l'Assemblée que les Commissions « Affaires Sociales, Famille, Solidarité, Seniors, Logement » et « Sports, Associations, Animations Locales, Gestion des Salles Communales » se sont réunies pour réfléchir sur ce qui pouvait être réalisé pour Noël. Il a été proposé d'opter pour une décoration itinérante sur quatre emplacements : la Place Georges Pompidou (un grand sapin et un grand traîneau), la Place Rouge (une cabane des lutins), le labyrinthe végétal (un enclos des rennes), l'Allée des Templiers (une forêt des arbres de Noël).

Par ailleurs, un petit jeu de piste sera mis en place pour les enfants sur deux niveaux (un pour les 2-6 ans et un pour les 6-12 ans), avec pour scénario de retrouver le mot de passe de l'ordinateur du Père Noël dans lequel celui-ci a sauvegardé les informations sur les enfants de toute la terre pour la distribution de cadeaux (adresses, leurs centres d'intérêt, leurs bêtises ou leurs bonnes actions). Le lutin dénommé Gribouille a laissé des indices afin de découvrir ce mot de passe. Une fois le mot de passe trouvé, l'enfant pourra récupérer en Mairie un sachet de chocolats en guise de récompense.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et afin d'éviter des rassemblements, le parcours sera laissé en libre accès pendant 3 semaines (du 13 décembre 2020 au 03 janvier 2021). Des petits livrets seront disponibles à l'accueil de la Mairie.

Les élus auraient souhaité que cette fête soit plus intergénérationnelle et que les décorations soient réalisées en partenariat avec le Service Proximité Seniors, les écoles, mais malheureusement ce ne sera pas possible en raison du confinement. Aussi, il sera fait appel aux agents des Services Techniques pour préparer ces décorations (rondins de bois à scier). L'Association « Familles Rurales du Cantal » pourra éventuellement faire la peinture et finir les décorations. Il faudra également réfléchir dans quelles conditions celles-ci pourront être installées.

Mme Pauline BRETHOMÉ demande si un appel aux dons textiles et décoration de Noël sera effectué. Il lui est répondu qu'il est difficile de faire déplacer les personnes en cette période de confinement. Par ailleurs, les élus risquent d'être submergés d'objets.

M. Christian MAURIO se propose de donner des branches de pommiers pour les décorations.

- **Téléthon 2020**

Compte tenu de la situation sanitaire, le Téléthon 2020 ne pourra malheureusement pas se dérouler dans les conditions habituelles sur la Commune d'Ydes. Aussi, des urnes TELETHON seront déposées en Mairie ainsi qu'auprès des différents commerces (Super U, Florinand, Boulangerie DESIR, Etal du Boucher MAS, Clémentine et Cie). Par ailleurs, le collège vendra aux élèves des porte-clés peluche ainsi que des bracelets. Enfin, le Fournil de Francis vendra du pain sur la Place Georges Pompidou lors du marché du vendredi 04 décembre 2020 au matin.

- **Bulletin Municipal**

M. Christian MAURIO demande s'il est possible de faire paraître un article de l'opposition sur le prochain bulletin municipal. M. le Maire répond que le règlement intérieur du conseil municipal voté ce jour prévoit un espace réservé à cet effet à savoir :

- Bulletin de 1 à 12 pages : ¼ de page sera réservé à la minorité du conseil municipal ;
- Bulletin de plus de 12 pages : ½ page sera réservé à la minorité du conseil municipal.

- **Déchets plastiques restauration scolaire**

Mme Céline BOSSARD montre à l'Assemblée deux sacs poubelles contenant des barquettes plastiques fournies par les Cuisines SOLANID lors de la livraison des repas pour la cantine scolaire. Ces deux sacs poubelles représentent l'équivalent de quatre repas par semaine.

Aussi, Mme BOSSARD souhaite sensibiliser les élus à ces déchets plastiques générés par la restauration scolaire d'Ydes.

Par ailleurs, elle indique qu'un projet pédagogique est réalisé à l'école et concerne la sensibilisation des élèves aux déchets. Un container de tri papier a été installé au Groupe Scolaire La Fayette. De plus, il est envisagé de composter les déchets organiques.

Aussi, il serait nécessaire de contacter les Cuisines SOLANID afin de leur demander de livrer les repas dans des contenants plus durables qui seraient bien plus sains pour les enfants. Le marché de fournitures de restauration scolaire passé avec les Cuisines SOLANID pose des critères bien définis.

La modification des contenants pourrait être exigée lors de la prochaine procédure de ce marché qui sera renouvelée à la rentrée scolaire 2021.

Enfin, il serait également nécessaire de réunir la Commission Menus composée des représentants de parents d'élèves, d'un agent des écoles, d'un enseignant et de la Directrice des Cuisines SOLANID.

- **Stade Municipal**

M. le Maire et M. Jean-Pierre BARBET indiquent que des travaux de rénovation ont été effectués dans l'enceinte du Stade des Plaines.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.*

**Alain DELAGE**  
**Maire d'Ydes**

